



COMMUNIQUÉ DE PRESSE SNU – FSU EMPLOI

France Travail : A peine né, déjà racketté... Le SNU FSU Emploi dénonce le retrait de 600 millions d'euros du budget de France Travail

Dans le cadre de la convention tripartite Etat / Unédic / France Travail qui sera validée par le Conseil d'Administration de France Travail ce vendredi 29 mars, la subvention versée par l'Etat à l'opérateur est maintenue pour l'année 2024 (à hauteur de 1,35 milliard d'euros). Mais pour les trois années suivantes, c'est le quart de ce qui était prévu qui ne sera pas versé (600 millions d'euros en moins pour les années 2025 à 2027).

Ce coup de rabot intervient juste après la création de France Travail (ex Pôle emploi) à qui le gouvernement fixe l'objectif, entre autres, de (re)mettre au travail les privé.es d'emploi qu'il n'a cessé de stigmatiser depuis des années. Ce n'est pas en diminuant le budget de France Travail que les personnels de l'établissement auront les moyens de cette politique.

Pour le SNU FSU Emploi, les moyens budgétaires doivent être a minima maintenus voire renforcés, afin que les agent.es puissent faire face aux missions élargies par la loi Plein Emploi (inscription généralisée obligatoire, en faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin,...). Les effectifs doivent également être renforcés afin d'assurer nos missions.

C'est une conséquence des annonces d'austérité que Bruno Lemaire a faites en février 2024. Dans sa recherche de plus de 10 milliards d'euros d'économies dans le budget de l'Etat, le gouvernement avait déjà diminué le budget du ministère de l'emploi de 1,1 milliard d'euros, principalement sur le développement de l'emploi et l'accès et le retour à l'emploi (programmes 102 et 103) pour l'année 2024. Cette cure d'austérité, qui risque de s'amplifier avec la préparation du budget 2025, s'attaque au financement de nos services publics, sans remettre en cause les dizaines de milliards de fonds publics qui subventionnent les entreprises privées et leurs actionnaires.

Pour le SNU FSU Emploi, d'autres choix sont possibles afin de sauvegarder et restaurer notre Service Public de l'Emploi, garantissant ainsi son accessibilité à chacun.e, fournissant un accompagnement adapté à nos usagers en fonction de leurs projets professionnels, et offrant une indemnisation du chômage qui facilite véritablement la réintégration dans le monde du travail.

Ivry, le 28 mars 2024



[@snu.pole.emploi.fsu](#)

[@SnuPoleEmploi](#)

[@snupoleemploi](#)

[@snupoleemploifsu](#)

www.snutefifsu.fr

syndicat.snu@pole-emploi.fr